Département de la Meuse

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'AIRE A L'ARGONNE

## Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

Administrateurs: 20 L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil

d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine

AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 13

Présents: Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE,

Votants: 13

Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON,
Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard

RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Céline COLLIGNON

VENAODIN, Olaude ITIOMAO, I ascale ZETIN, Oelille GOL

Représentés :

**Excusés**: Evelyne BERTHAUX, Sophie CHARRIOT, Dominique

MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND

Absents: Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

DCA\_2024\_06 - Objet : Adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 8 avril 2024,

Considérant qu'une permanence de la Mission Locale à l'espace France Services de Villotte-sur-Aire se tient tous les premiers mercredis de chaque mois et qu'une permanence se tient à l'espace France Services de Beausite tous les troisièmes mercredis de chaque mois,

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 409 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant de l'adhésion annuelle à la Mission Locale serait de 1,20 euros par habitant, soit 7 690.80 euros.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à la Mission Locale du Sud Meusien pour l'année 2024 dans les conditions établies par la convention financière et de partenariat 2022-2024

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024 Date de reception de l'AR: 26/04/2024 055-200027787-DCA\_2024\_06-DE

AGEDI

- verser une participation de 7 690.80 euros à ce titre à la Mission Locale du Sud Meusien
- dire que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2024 du CIAS
- autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 9 janvier 2024 et publié ou notifié le 9 janvier 2024 La Présidente,

Madame Martine AUBRY